



Le 9 décembre 2015

Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du ROÉÉ en révision et révocation de la décision D-2015-179 du 29 octobre 2015 sur la Demande d'Hydro-Québec relative à l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd («TCE») de Bécancour en périodes de pointe
Votre dossier : R-3953-2015
Notre dossier : R051719

Chère consoeur,

Par la présente, nous comparaissons pour Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité relativement au dossier mentionné en objet.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Simon Turmel

Simon Turmel, avocat

ST/rm

c.c. ROÉÉ